



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la SEINE-MARITIME**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE**

**Séance du mardi 05 septembre 2023**

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	16	17

Date de la convocation : 31 août 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 31 août 2023

**L'an deux-mil-vingt-trois, le cinq septembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du trente-et-un août deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.**

**Étaient présents :**

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame DELESTRE Nathalie, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

**Absents excusés :**

Madame DECURE Mélanie

Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

**Absents non-excusés :**

Monsieur PELFRÈNE Daniel

**Secrétaire de séance :** Monsieur DELAMARE Dominique a été nommé secrétaire de séance.

**2023 / 058 – CONFIRMATION DU NIVEAU DE VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2023**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le percepteur a constaté une incohérence dans le budget primitif communal 2023. En effet, suite à un problème informatique, le flux de budget a été transmis à tort à la trésorerie avec une présentation indiquant un vote à l'opération.

Monsieur le Maire indique que le budget primitif communal 2023 a bien été voté au chapitre, et non à l'opération.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour CONFIRMER que le budget de la commune est bien voté au chapitre et non à l'opération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, CONFIRME que le budget de la commune est bien voté et exécuté au chapitre, et non à l'opération.**

**Pour extrait certifié conforme**  
**Le Maire, Jean-Paul COUILLER**

